



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86  
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67  
Nombre de procurations : 11

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Olivier MULLER	

### Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Patrick AUDARD	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline RABUT	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

---

**OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF****Contrat de reprise pour l'acier et l'aluminium issus des mâchefers d'incinération**

L'unité de valorisation énergétique de Dijon métropole dispose d'une capacité de traitement de 140 000 tonnes de déchets par an.

A ce titre, et au-delà du traitement des déchets de la métropole, dans le cadre de marchés publics ou de conventions, l'Unité de Valorisation Énergétique (U.V.E.) traite aussi les déchets de collectivités clientes donnant lieu notamment à la récupération et valorisation par la revente de métaux ferreux et non ferreux (acier et aluminium) issus des mâchefers.

Pour les collectivités adhérentes aux barèmes F et G de CITEO, il convient de conclure, pour la durée de chaque marché ou convention de traitement de déchets, un contrat de reprise dédié « option individuelle » avec Dijon métropole selon les modalités suivantes :

- Dijon métropole s'engage à :
  - o recycler l'acier et l'aluminium issus des mâchefers d'incinération
  - o à respecter les Standards des Matériaux
  - o à respecter les obligations de traçabilité et de déclaration et notamment l'utilisation directe de la plate-forme de déclaration de CITEO dans un délai compatible avec les exigences du Contrat pour l'Action et la Performance
  - o à accepter d'éventuels contrôles de CITEO auprès de ses repreneurs et/ou ses destinataires finaux
  - o transmettre un certificat de traitement à la collectivité cliente.
  
- La collectivité cliente s'engage à ne réclamer aucune contrepartie financière liée à la revente par Dijon métropole de l'acier et l'aluminium issus des mâchefers d'incinération.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le contrat de reprise « type » en reprise option individuelle pour l'acier et l'aluminium issus des mâchefers d'incinération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdits contrats et à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN      POUR : 78                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                             NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 11 PROCURATION(S)